



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2003/86/Add.1/Corr.1
16 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 14 c) de l'ordre du jour

GROUPES ET INDIVIDUS PARTICULIERS

EXODES MASSIFS ET PERSONNES DÉPLACÉES

**Rapport du Représentant du Secrétaire général chargé de la question
des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Francis Deng,
présenté en application de la résolution 2002/56 de la
Commission des droits de l'homme**

Additif

Déplacement de population: le cas du Soudan

Rectificatif

Résumé, deuxième paragraphe, troisième et quatrième lignes

*Après les termes populations musulmanes arabisées supprimer le membre de phrase
lesquelles représentent un tiers de la population et occupent un tiers de la superficie du pays.*
